COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES
Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis
De 15 h à 18 h
Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion Restreinte du lundi 29 juillet 2019
P.V. N° 02

Président : M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ
Secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS
Présents : M. Albert ROBAA

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Composition des Poules provisoires saison 2019/2020

COMPOSITION DES POULES PROVISOIRES
SAISON 2019 / 2020
(Sous réserve de modification de début de saison)

CRITERIUM U18/U19/U20

D1	D2
COGOLIN 1	
GIENS 1	BANDOL
LA LONDE/BORMES 1	LE PRADET
LA SEYNE FC 1	PAYS DE FAYENCE
LES ARCS 1	FC PUGETOIS
SANARY 1	ST MANDRIER
STE MAXIME 1	ST MAXIMIN
T. USAM 1	ST ZACHARIE
RACING FC TOULON 2	LE MOURILLON
SC TOULON 2	BRIGNOLES

U18

D1	D2
DRAGUIGNAN SC 1	BANDOL 1
FREJUS ST RAPHAEL 2	LA LONDE/BORMES 1
LE PRADET 1	LORGUES 1
SIX FOURS LE BRUSC 1	OLLIOULES 1
ST CYR 1	FC PUGETOIS 1
GARDIA CLUB 1	ENT. LA BAIE / ST TROPEZ 1
CUERS PIERREFEU 1	VAL D'ISSOLE 1

U17

D1	D2
CARQUEIRANNE LA CRAU 1	FREJUS ST RAPHAEL 2
FREJUS ST RAPHAEL 1	FLAYOSC AC 1
GARDIA CLUB 1	LES ARCS 1
MAR VIVO 1	SC NANS 1
SIX FOURS LE BRUSC 1	OLLIOULES 1
ST CYR 1	PAYS DE FAYENCE 1
STE MAXIME 1	FC PUGETOIS 1
RACING FC TOULON 1	ROQUEBRUNE CA 1
BRIGNOLES 1	ST MANDRIER 1
SC TOULON 2	ST MAXIMIN 1
LA LONDE / BORMES 1	ENT LA BAIE / ST TROPEZ 1
CUERS PIERREFEU 1	LE MOURILLON 1

U16

D1	D2
COGOLIN 1	CARQUEIRANNE LA CRAU 1
SC DRAGUIGNAN 1	GONFARON 1
FREJUS ST RAPHAEL 2	HYERES ASPTT 1
HYERES FC 2	LA LONDE / BORMES 1
LA VALETTE 2	LE MUY 1
ST CYR 1	LORGUES 1
ST MANDRIER 1	SOLLIES FARLEDE 1
ST MAXIMIN 1	ST MAXIMIN 1
SC TOULON 1	T. USAM 1
CUERS PIERREFEU 1	T. HOPITAL PTT TOULON 1
	SC TOULON 2
	TRANS 1

U15

D1
FREJUS ST RAPHAEL 1
SC TOULON 1
FC LA SEYNE 1
ST CYR 1
STE MAXIME 1
LA VALETTE 1
SC DRAGUIGNAN 1
LORGUES 1
RACING FC TOULON 2
FC PUGETOIS 1
MAR VIVO 1
CARQUEIRANNE LA CRAU 1

D2		
POULE A	**POULE B**	**POULE C**
LA CADIERE 1	GONFARON 1	SC DRAGUIGNAN 1
OLLIOULES 1	PTT HYERES 1	ELAN CAMPSOIS 1
SIX FOURS LE BRUC 1	GARDIA CLUB 2	FLAYOSC AC 1
ST MANDRIER 1	LA LONDE / BORMES 1	ENT LA BAIE / ST TROPEZ 1
T. USAM 1	BRIGNOLES 1	LE MUY 1
T. PIVOTTE SERINETTE 1	LES VALLONS 1	LES ARCS 1
CLARET MONTETY 1	SC NANS 1	PAYS DE FAYENCE 1
LE MOURILLON 1	ROCBARON 1	RAMATUELLE 1
SC TOULON 2	T. HOPITAL PTT TOULON 1	ROQUEBRUNE CA 1
	CUERS PIERREFEU 1	TRANS 1
		VIDAUBAN 1

Prochaine réunion
sur convocation

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS